

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 7 mars 2017 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : MM. Roland Leroux, MAIRE
Yves Lapointe, CONSEILLER
Germain Dupuis, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE
Nancy St-Pierre, CONSEILLIÈRE

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Roland Leroux, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

01-03-2017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté et en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

02-03-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2017

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal du 7 février 2017 soit adopté tel que déposé.

03-03-2017

**DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE AU NIVEAU LOCAL
POUR L'ENLÈVEMENT DES OBSTRUCTIONS
MENAÇANTES**

CONSIDÉRANT QUE, selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente ;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de nommer M. Bruno Bossé, inspecteur municipal, comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions

causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

04-03-2017

RAMONAGE DES CHEMINÉES 2017-2018-2019

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska est satisfait du ramonage depuis le dernier contrat 2014 à 2016 au tarif de 22 \$ par cheminée ;

ATTENDU QUE le ramoneur actuel a signifié ses prix pour les trois (3) prochaines années soit 2017 : 22,25 \$, 2018 : 22,50 \$ et 2019 : 22,75 \$ en augmentant de 0,25 \$ par année ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par m. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska embauche M. Frédéric Pilote de ramonage FP de Saint-Antonin au prix soumis de 22,25 \$ pour 2017, 22,50 \$ pour 2018 et de 22,75 pour 2019 la cheminée, et ce, pour un contrat de trois ans.

05-03-2017

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR 2017

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte de payer la contribution municipale au Transport adapté Trans-Apte au montant de 1 433,71\$ pour l'année 2017 une diminution de 50,19\$.

06-03-2017

AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité **DE DÉCRÉTER** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska

encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

07-03-2017

PARTAGE DES DONNÉES DU PORTAIL RECYC-QUÉBEC DU RÉGIME DE COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Kamouraska 2016-2020 est en vigueur depuis le 23 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE la mesure 35 du PGMR vise à faire le suivi annuel des quantités de matières recyclables collectées par municipalité;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du 2^e alinéa de l'article 53.24 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), les municipalités locales liées par le PGMR sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités compilent déjà les informations relatives à la collecte sélective dans la déclaration annuelle sur le portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de Recyc-Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Joseph-de-Kamouraska, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Saint-André et Saint-Alexandre-de-Kamouraska ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de cette entente, les municipalités de Saint-Joseph-de-Kamouraska, Sainte-Hélène-de-Kamouraska et Saint-André ont délégué leur compétence à Saint-Alexandre-de-Kamouraska et que cette dernière municipalité a notamment responsabilité de remplir les questionnaires annuels de Recyc-Québec et du MDDELCC au nom des quatre municipalités ainsi que toutes statistiques se rapportant aux matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska à informer Recyc-Québec de l'accord du conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'envoyer une copie de la déclaration annuelle complétée sur le portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables à la MRC de Kamouraska, et ce, pour toute la durée du plan de gestion des matières résiduelles, soit de 2016 à 2020 inclusivement.

08-03-2017

RÈGLEMENT N^o 2016-224 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS VISANT LE REMPLACEMENT DE TOUT RÈGLEMENT ADOPTÉ ANTÉRIEUREMENT ET APPROUVÉ PAR LE MTMDT

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le règlement 2016-224 relatif à la circulation des Transports lourds et expédie ledit règlement au ministère des Transports pour approbation finale.

09-03-2017

APPUI AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT RELATIF À LA DEMANDE DE SUBVENTION À LA MRC DE

KAMOURASKA AU FONDS FTD (AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE)

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie le Comité de développement dans sa demande de subvention au Fonds FTD de la MRC de Kamouraska pour le projet d'amélioration du milieu de vie, phase 1 « cartographier et signaler ».

10-03-2017

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS 2016-2017

ATTENDU la résolution 07-10-2016 pour la convention d'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que le conseil autorise Mme Sophie de Courval, agente de développement et de Loisir par intérim, en l'absence de Mme Julie Thibodeau-Bélair, agente de développement et de Loisirs, à agir comme mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'appui financier et d'autoriser celle-ci à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

11-03-2017

DEMANDE DE SOUMISSION PUBLIQUE POUR LE CONTRAT DE DÉNEGEMENT DES CHEMINS D'HIVER POUR TROIS ANS 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020.

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'appel d'offre publique sur SEAO pour le contrat de déneigement à Saint-Joseph-de-Kamouraska et ce, pour les trois prochaines années soit : 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020.

12-03-2017

CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LA FONDATION DU CÉGEP DE LA POCATIÈRE

ATTENDU la résolution 05-09-2016 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska relative à l'accord de principe que la MRC de Kamouraska avait prise concernant la campagne de financement de la Fondation du Cégep de La Pocatière soit de partager le financement à part égale soit 0,50 \$ per capita et de verser le paiement 0,25 \$ en 2017 si toutes les municipalités y participaient;

ATTENDU la lourdeur administrative et la provenance du financement du fonds FDMK, quote-part des 17 municipalités, le comité a recommandé au conseil de la MRC d'alléger la procédure et le conseil de la MRC a adopté la résolution 445-CM2016 pour préciser que les 17 municipalités versent une fois leur contribution et par la suite la MRC reprenne la gestion de ce dossier en assumant la totalité de la contribution per capita de 0,50, pour les 4 autres années de la campagne de financement via le FDMK

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité de confirmer la participation financière de la municipalité Saint-Joseph-de-Kamouraska pour l'année 2017 au montant de 104,50 \$.

13-03-2017

PARC RÉGIONAL DU HAUT-PAYS DE KAMOURASKA / DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROJET RÉGIONAL « LA TOURNÉE DU HAUT-PAYS »

Considérant que la municipalité fait partie et participe au Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska, qu'elle souhaite faire rayonner son territoire, ses entreprises et le Haut-Pays en collaboration avec les autres municipalités du Parc régional ;

- **Considérant** qu'un montant de 3500 \$ avait été réservé au budget 2016 de la municipalité pour la réalisation d'un projet « Parc » et n'a pas été sollicité par ce dernier.
- **Considérant** que le Comité du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska souhaite la réalisation en 2017 d'un projet rassembleur qui touche l'ensemble des municipalités du Haut-Pays;
- **Considérant** que le Parc régional propose un projet composé de sept événements régionaux qui touchent à la fois l'ensemble du territoire et chacune des municipalités en s'appuyant sur leurs propres forces et caractéristiques;

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph de Kamouraska accepte de supporter le projet *La tournée du Haut-Pays* en y collaborant à hauteur de 2000 \$ à 2400 \$, conditionnellement à l'acceptation du projet au Fonds de développement des territoires (FDT) du Kamouraska et présentation d'un budget détaillé incluant les offres de services des partenaires.

14-03-2017

APPUI POUR LA DEMANDE FONDS ETUDIANTS FTQ

CONSIDÉRANT QUE le Fonds étudiant 1 a pour objectif d'offrir à des étudiants la possibilité d'occuper un emploi d'été à caractère éducatif et social dans des milieux de travail qui, normalement, ne disposeraient pas de ressources financières ;

CONSIDÉRANT QUE les étudiants embauchés bénéficient d'un volet éducatif unique qui permettra d'accroître la compréhension des réalités socio-économiques en constante évolution, qui les encouragera à terminer leurs études, les sensibilisera au futur rôle de partenaires dans le développement de notre société et qui permettra de contribuer au développement de la solidarité de notre société;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise une demande au Fonds étudiants 1 FTQ.

15-03-2017

DEMANDE AU FONDS AGRI/ESPRIT POUR LA CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Fonds AgriEsprit de la FAC (La Financière agricole du Canada) a pour but de mettre en valeur les collectivités rurales ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut recueillir des fonds pour le projet d'immobilisations de la caserne incendie afin de diminuer le plus possible l'apport des contribuables ;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Joseph-de-Kamouraska est une municipalité de moins de 150 000 habitants et qu'elle pourrait être admissible à un don d'une valeur de 5 000 \$ à 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise une demande au Fonds AGRI/ESPRIT de la FAC pour la construction de la caserne.

17-03-2017

RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU l'offre d'emploi dans le journal le bloc-notes pour un ou une nouvelle responsable de la bibliothèque suite à la démission de Mme Élise Garneau Roussel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska confie la responsabilité à Mme Nancy Boudreault étant la seule personne à avoir démontré son intérêt par écrit. Le conseil demande d'en informer le réseau biblio pour toutes correspondances, formations et réunions dans l'avenir au sujet de la bibliothèque municipale.

√ M. Alexis Morin Turgeon déclare son intérêt pour la résolution 16-03-2017 et se retire des discussions et de la décision

18-03-2017

NOUVELLE RESPONSABLE DE LA GESTION DU SERVICE DE GARDE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le conseil participait financièrement à la gestion du Service de garde et que la responsable Nancy Tremblay a quitté, il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte de modifier le versement au nom de Mme Nancy Boudreault sur présentation d'une facture mensuellement.

√ M. Alexis Morin Turgeon déclare son intérêt pour la résolution 17-03-2017 et se retire des discussions et de la décision

19-03-2017

APPUI À LA SEMAINE DE LA SENSIBILISATION À LA SECURITE FERROVIAIRE (24 AU 30 AVRIL)

ATTENDU QUE la semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 24 au 30 avril 2017;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'OPÉRATION GAREAUTRAIN est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, le gouvernement, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaires;

ATTENDU QU' OPÉRATION GAREAUTRAIN demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Sur la proposition de Mme Nancy St-Pierre il est par conséquent résolu de décréter la semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 24 au 30 avril 2017, sur territoire de la

municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska en affichant cette résolution sur le babillard.

20-03-2017

EMBAUCHE D'UNE FIRME D'INGÉNIEUR POUR LES PLANS ET DEVIS D'INSTALLATION DE DEUX CITERNES D'EAU

ATTENDU QUE la Loi sur les ingénieurs oblige l'embauche d'une firme d'ingénieur afin d'effectuer des plans et devis pour l'installation de deux (2) citernes d'eau ;

ATTENDU QU'une soumission a été demandée à la Firme d'ingénieur, Consultants Envirag inc, et que celle-ci a répondu en soumettant les prix tels que demandé (pour le détail, voir soumission du 3 mars 2017):

En résumé :

Pour la partie des plans et devis des 2 réservoirs : 2 500\$

Pour la section surveillance des travaux : 1 500\$

Pour la prise d'échantillon de béton (2 tests) : 230 \$

Attestation finale : 200 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte l'embauche de la Firme Consultants Envirag inc. pour faire les travaux tels que décrits dans sa soumission du 3 mars 2017.

21-03-2017

EMBAUCHE DE COFFRAGE GILLES BOUCHER POUR LA CONSTRUCTION DE RÉSERVOIR DE BÉTON

ATTENDU QUE la demande de soumission à l'entrepreneur Coffrage Gilles Boucher de Lévis pour la construction d'un réservoir en béton surmonté d'un couvert en béton et armé de 18 pieds circulaire sur 8 pieds de haut ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte l'offre telle que déposée le 23 février 2017 par coffrage Gilles Boucher au prix de 5 640 \$

Le coût des travaux seront prélevés à même le fonds citerne (52 132000).

22-03-2017

REMERCIEMENTS À MMES NANCY TREMBLAY ET MARIE-ÈVE GAGNON POUR LE DEMARRAGE DU SERVICE DE GARDE COMMUNAUTAIRE A SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

ATTENDU QUE la démission de Mmes Nancy Tremblay et Marie-Ève Gagnon au sein du comité du service de garde communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu unanimement que le conseil municipal tient à remercier spécialement ces deux résidentes de Saint-Joseph-de-Kamouraska pour tout le travail, la détermination et l'énergie qu'elles ont mis au démarrage et au maintien du service de garde communautaire qui est en constante évolution et qui permet l'arrivée de nouveaux résidents depuis 2014.

23-03-2017

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Blais certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectués tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2017 et ce, pour la période du mois de février 2017 ;

Prélèvements directs :2 153,73 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :45 \$

Frais de déplacement et de repas :199,35 \$

Remboursement cellulaire inspecteur :30 \$

Salaires et frais Desjardins : P.P. 4 et 5 : 11 030,10 \$

Liste des comptes à payer au 28 février 2017 :46 514,51 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité qu'ordre est donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

24-03-2017

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents, la séance est levée à 22h20.

Roland Leroux, maire

Nathalie Blais, directrice générale